

RAPPORT ANNUEL 2025

Du service public de
prévention et de
gestion des
déchets ménagers
et assimilés



SOMMAIRE :

A.	Les indicateurs techniques	2
1	Le territoire desservi	2
1.1	Le périmètre	2
1.2	L'organisation	2
2	La prévention des déchets	3
2.1	Indice de prévention des déchets par rapport à 2010	3
2.2	Préambule à la prévention des déchets	3
2.3	Principales actions menées en 2025	4
2.4	Population desservie	5
3	La collecte	6
3.1	La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte	6
3.1.1	L'organisation	6
3.1.2	Les quantités collectées	6
3.2	La collecte sélective des déchets recyclables	7
3.2.1	L'organisation	7
3.2.2	Les quantités collectées de corps creux et corps plats	8
3.2.3	Les quantités collectées dans les containers à verre	8
3.3	La collecte en déchèterie	8
3.3.1	La déchèterie de Valravillon	9
3.3.2	Les déchèteries de Toucy et de Pourrain	10
3.3.3	La déchèterie de Charny	10
3.3.4	Le bilan des tonnages collectés	11
3.4	Comparaison des tonnages collectés	14
4	Le traitement	15
4.1	La localisation des unités de traitement	15
4.1.1	Les ordures ménagères résiduelles	15
4.1.2	Les déchets recyclables	15
4.1.3	Les déchets issus de la déchèterie de Valravillon	17
4.2	Le bilan quantitatif des tonnages traités	18
5	La redevance incitative	20
5.1	Le nombre de bacs en place et nombre d'interventions :	20
5.2	La grille tarifaire 2025	21
5.3	Évolution des recettes de la redevance incitative	21
B.	Les indicateurs financiers	22
1	Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement	22
2	Le bilan annuel des coûts	22
2.1	Les principales dépenses et recettes du service	22
2.2	Calcul des différents coûts	22
2.3	Comparaison avec les années précédentes	23
2.4	Comparaison avec le coût de référence national	23

A. Les indicateurs techniques

1 Le territoire desservi

1.1 Le périmètre

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) regroupe 13 communes en 2025, à savoir :

- ✓ Chassy
- ✓ Fleury-la-Vallée
- ✓ La Ferté-Loupière
- ✓ Les Ormes
- ✓ Le Val d'Ocre
- ✓ Merry-la-Vallée
- ✓ Montholon
- ✓ Poilly-sur-Tholon
- ✓ Saint-Maurice-le-Vieil
- ✓ Saint-Maurice-Thizouaille
- ✓ Senan
- ✓ Sommechaie
- ✓ Valravillon



Carte : Territoire de la CCAB

1.2 L'organisation

La CCAB exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

L'année 2012 est la première année de facturation de la redevance incitative.

Depuis le deuxième trimestre 2017 :

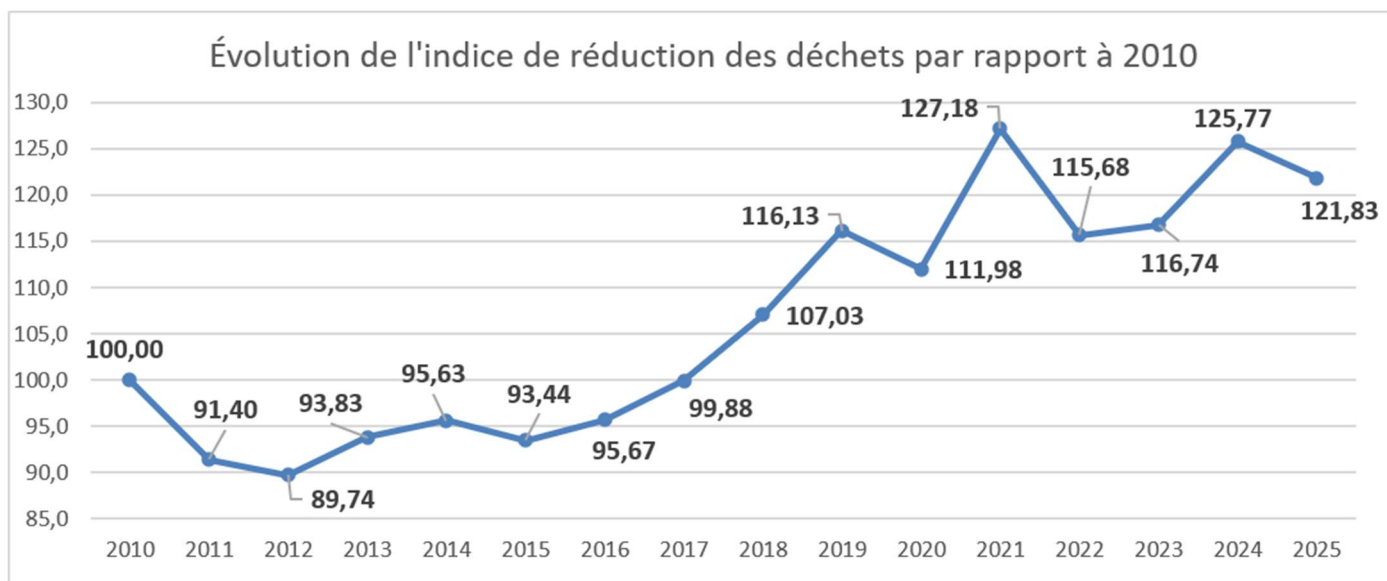
La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte, une fois tous les 15 jours. La collecte des déchets recyclables (hors verre) est effectuée en porte à porte, une fois tous les 15 jours.

La collecte du verre est effectuée en apport volontaire par le prestataire environ une fois toutes les trois semaines.

2 La prévention des déchets

2.1 Indice de prévention des déchets par rapport à 2010

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'indice de réduction des déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab).



Il est constaté l'impact de la mise en place de la redevance incitative sur la réduction de la production de déchets en 2012. Depuis cette mise en place, après une période de stagnation, la production des déchets ménagers est repartie à la hausse ces dernières années.

Cette augmentation est due à l'augmentation des déchets des déchèteries : + 84,5 % entre 2010 et 2019, avec notamment une augmentation des végétaux (+ 122 % entre 2010 et 2019) et des gravats (+ 85,5 % entre 2010 et 2019). L'année 2020 est marquée par une diminution de cet indice provoquée par la baisse du tonnage des gravats et des végétaux. Cette diminution de tonnage est la conséquence de la fermeture des déchèteries pendant la période COVID et l'arrêt des chantiers. Après une année 2021 marquée par une forte augmentation de cet indice de réduction des déchets, celui-ci est à la baisse pour l'année 2022. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution : crise énergétique avec une diminution du pouvoir d'achat des ménages, ainsi qu'une année présentant une pluviométrie inférieure à 2021, expliquant la diminution du tonnage des déchets verts. L'indice de réduction des déchets est de nouveau à la hausse en 2024, essentiellement dû à l'augmentation du tonnage des déchets verts (+68 %). Cette augmentation des tonnages est liée à une plus forte pluviométrie en 2024 qu'en 2023 et 2022. En 2025, l'indice est à la baisse, cela est dû à diminution du tonnage des déchets verts.

2.2 Préambule à la prévention des déchets

Créé il y a plus de 20 ans, le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) était au départ un syndicat exclusivement « d'étude ». De ce fait, le SDCY s'est initialement consacré à l'analyse de solutions pour le traitement des déchets résiduels, afin d'anticiper la pénurie annoncée en capacités de traitement sur le territoire du Centre Yonne.

En 2008, le syndicat s'est donné pour mission de proposer une solution publique aux collectivités et entreprises du Centre Yonne, avec la création d'un pôle de gestion multi filières des déchets ménagers

et assimilés et des déchets industriels banals. Malgré les efforts de concertation, ces travaux n'ont pas abouti.

En 2010, le SDCY opère un revirement stratégique et décide de mener une politique de réduction des quantités de déchets à l'échelle de son territoire. Par la suite, plusieurs programmes de prévention se sont succédés.

Pour aller plus loin dans cette démarche de prévention des déchets, les élus des collectivités du SDCY ont conclu un nouveau conventionnement avec l'ADEME : un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) ayant une approche plus globale dans la préservation des ressources. Si le CODEC reste une démarche volontaire, les collectivités à compétence collecte disposent d'un autre outil de programmation territoriale axé sur la réduction des déchets : le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit d'un document réglementaire et obligatoire, élaboré pour six ans.

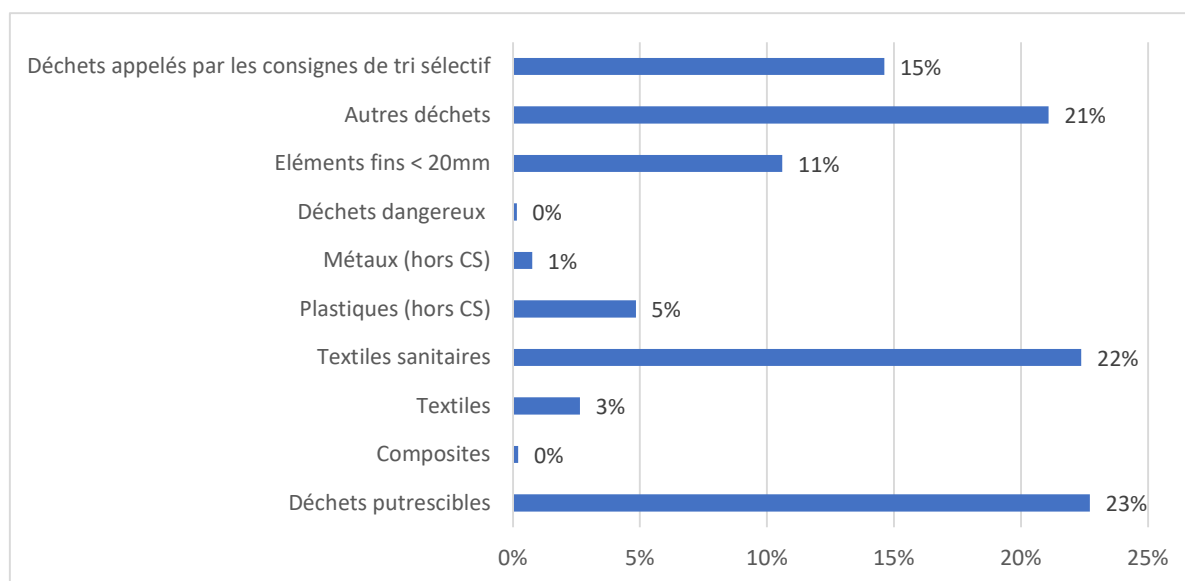
En 2018, les huit intercommunalités du Centre Yonne (CA de l'Auxerrois, CC de l'Agglomération Migennoise, CC de l'Aillantais, CC Chablis Villages et Terroirs, CC du Gâtinais en Bourgogne, CC du Jovinien, CC Serein et Armance, CC de la Vanne et du Pays d'Othe) ont décidé de confier la rédaction et le dépôt d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés unique sur la période 2019-2024 au SDCY.

Les leviers d'actions restent communs et cohérents avec la politique de prévention menée depuis 2010, mais les objectifs et les moyens sont choisis par les collectivités en pleine autonomie en fonction des contraintes et des spécificités locales.

2.3 Principales actions menées en 2025

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne a continué en 2025 ses actions habituelles en faveur de la prévention des déchets : distribution de STOP PUB, mise à disposition de composteurs, articles sur la prévention des déchets.

Une caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été effectuée en 2025



Afin de développer le réemploi et de permettre une diminution de la quantité des déchets à traiter sur son territoire, la CCAB souhaite voir la création d'une structure de type « recyclerie/ressourcerie/tiers-lieu ».

Par ailleurs, afin de favoriser le lien social, la CCAB a intégré dans sa Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) la thématique « animation de la vie sociale », dont le projet de création d'un tiers-lieu est en adéquation.

Conscient des enjeux pour le territoire et des moyens humains nécessaires au montage du projet, la CCAB a apporté son aide et son soutien à l'association « La Maison Ressources de l'Aillantais » porteuse du projet pour la mise en œuvre de cette opération.

En effet, en 2025 la CCAB a participé au financement du poste de la chargée de mission et a acheté l'ancien hangar du tennis dans l'objectif de le réhabiliter et de le mettre à la disposition de l'association.

2.4 Population desservie

Communes	Communes déléguées	Nombre d'habitants (population totale INSEE 2025)
CHASSY		484
FLEURY-LA-VALLÉE		1 051
LA FERTE-LOUPIERE		556
LES ORMES		288
LE VAL D'OCRE	SAINT AUBIN CHÂTEAU NEUF	567
	SAINT MARTIN SUR OCRE	
MERRY-LA-VALLÉE		371
MONTHOLON	AILLANT-SUR-THOLON	2 814
	CHAMPVALLON	
	VILLIERS-SUR-THOLON	
	VOLGRE	
POILLY-SUR-THOLON		694
SAINT-MAURICE-LE-VIEIL		380
SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE		257
SENAN		696
SOMMECAISE		393
VALRAVILLON	GUERCHY	1 831
	LADUZ	
	NEUILLY	
	VILLEMER	
TOTAL		10 382

3 La collecte

3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte

3.1.1 L'organisation

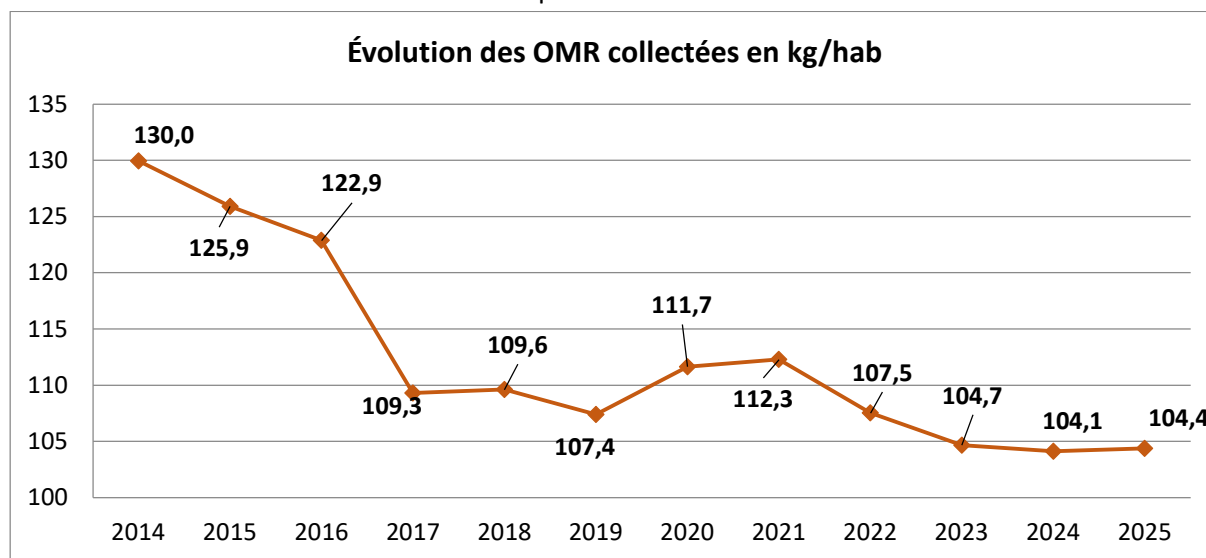
Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED/PAPREC. La fréquence de collecte des ordures ménagères est d'une fois tous les 15 jours. Afin d'assurer le service, un camion benne est affectée à la collecte.

En cas de nécessité, une benne à ordures ménagères de secours est présente sur le site de Volgré, route de Montargis.

	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	Chassy Les Ormes Villiers-sur-Tholon	La Ferté-Loupière Sommecaise
Mardi	Merry-la-Vallée Le Val d'Ocre Saint-Maurice-le-Vieil	Champvallon Poilly-sur-Tholon Saint-Maurice-Thizouaille
Mercredi	Guerchy Neuilly Villemer	Fleury-la-Vallée Laduz
Jeudi	Volgré Senan	Aillant-sur-Tholon

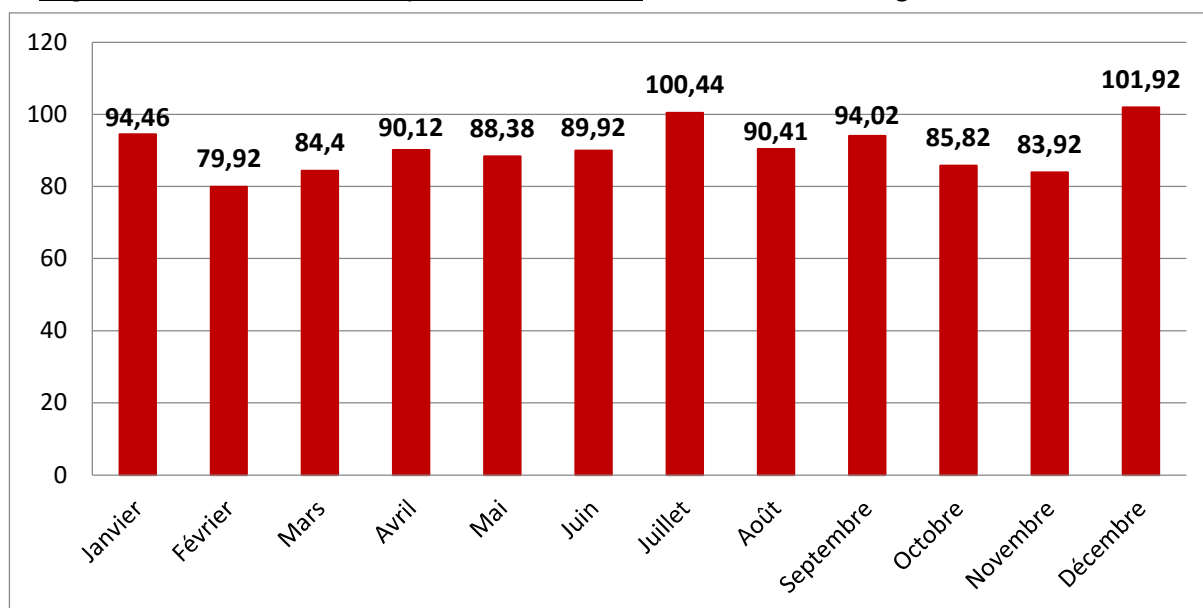
Planning de collecte en cours

3.1.2 Les quantités collectées



La production moyenne d'ordures ménagères résiduelles en 2025 est de 104,4 kg/hab. Elle a augmenté de 0,3 % par rapport à 2024. Le tonnage des ordures ménagères résiduelles par habitant a diminué de 20 % entre 2014 et 2025, il est relativement stable depuis 2017.

Regard sur la saisonnalité des quantités collectées : évolution des tonnages mensuels en 2025



Aucun impact significatif des saisons n'est observé sur la production des ordures ménagères résiduelles sur le territoire de la communauté de communes.

3.2 La collecte sélective des déchets recyclables

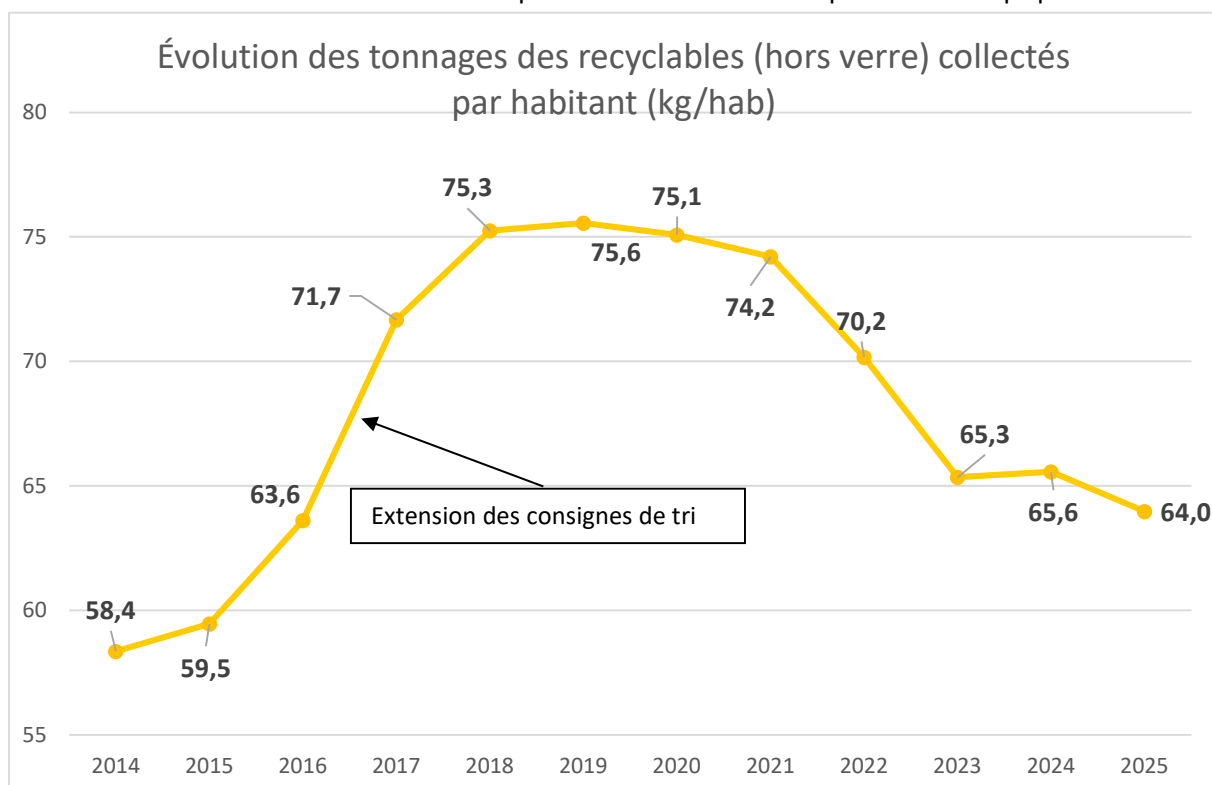
3.2.1 L'organisation

Le service de collecte est assuré par un prestataire privé : la société COVED/PAPREC. La fréquence de collecte des déchets recyclables (hors verre) est d'une fois tous les 15 jours, le verre reste lui collecté en apport volontaire une fois toutes les trois semaines environ.

	Semaine impaire	Semaine paire
Lundi	Chassy Les Ormes Villiers-sur-Tholon	La Ferté-Loupière Sommecaise
Mardi	Merry-la-Vallée Le Val d'Ocre Saint-Maurice-le-Vieil	Champvallon Poilly-sur-Tholon Saint-Maurice-Thizouaille
Mercredi	Guerchy Neuilly Villemer	Fleury-la-Vallée Laduz
Jeudi	Volgré Senan	Aillant-sur-Tholon

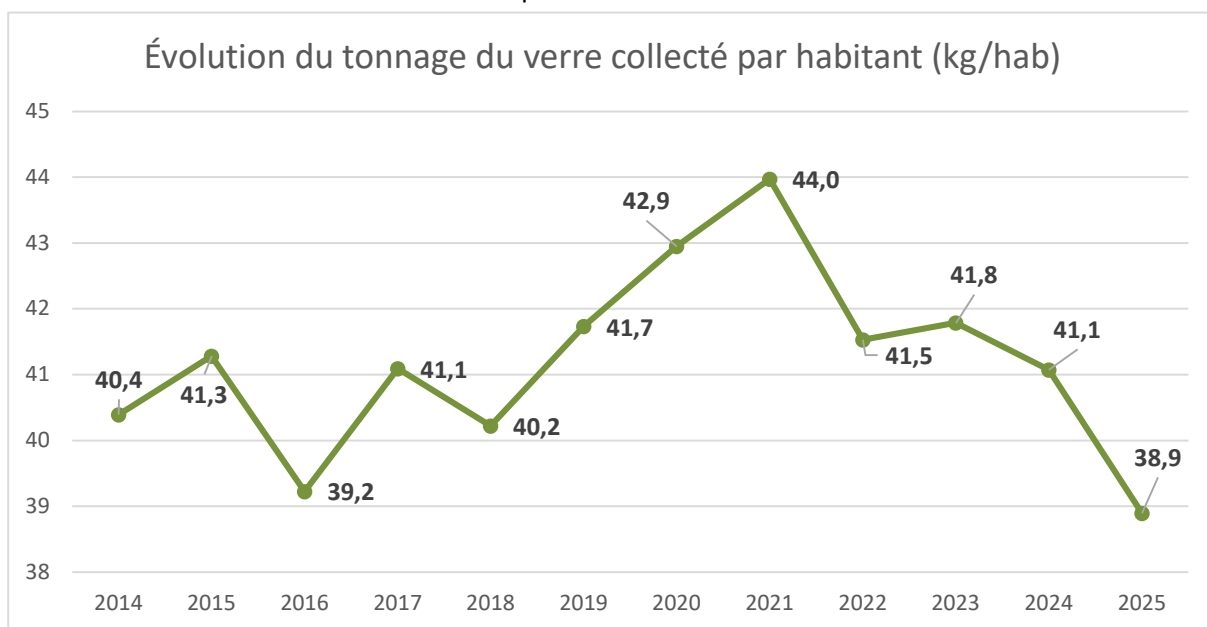
Planning de collecte en cours

3.2.2 Les quantités collectées de corps creux et corps plats



Le tonnage de collecte des déchets recyclables (hors verre) a augmenté de 8 % de 2014 à 2025, avec une légère diminution des tonnages collectés entre 2024 et 2025. La collecte des déchets recyclables (hors verre) représente 64 kg/hab pour l'année 2025.

3.2.3 Les quantités collectées dans les containers à verre



Il est observé une diminution de 5% du tonnage du verre 2014 et 2025. La collecte du verre représente 38,9 kg/hab pour l'année 2025.

3.3 La collecte en déchèterie

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les habitants des communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil et de Saint-Maurice-Thizouaille ont accès aux déchèteries de Toucy et Pourrain. De la

même manière, les habitants de Sommechaie et de La Ferté-Loupière ont accès à la déchèterie de Charny.

La gestion des déchèteries a été reprise par la Communauté de Communes de Puisaye Forterre. Une nouvelle convention pour l'accès aux déchèteries de la Communauté de Communes Puisaye Forterre pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 a été signée le 20 décembre 2023.

3.3.1 La déchèterie de Valravillon

La déchèterie intercommunale de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne est située sur la commune de Valravillon au lieu-dit « digne chien » sur la RD 14.

Des travaux d'agrandissement et de mises aux normes ont eu lieu sur notre site de la déchèterie en 2016/2017. Les travaux se sont terminés en juillet 2017.

Les travaux d'agrandissement et d'optimisation avaient pour objectifs :

- d'apporter des adaptations aux installations existantes afin d'améliorer l'ensemble du fonctionnement de la déchèterie et de permettre la mise en place des nouvelles filières de valorisation (bois, pneu, mobilier...),
- de permettre la mise en conformité réglementaire du site par l'ajout de dispositifs antichute devant les bennes,
- de veiller à la sécurité des biens, des personnes et des matériaux dans l'enceinte de la déchèterie (protection contre le vol et les dégradations) : mise en place d'un système de vidéosurveillance et d'une clôture active,
- de différencier les voies d'accès des usagers et des prestataires en charges de la collecte des bennes,
- d'adapter et de développer la signalétique des accès et des bennes.

La déchèterie d'une superficie de 4 547 m² comprend les éléments suivants :

- 8 emplacements de bennes à quai + 1 emplacement hors quai,
- un container pour les pneumatiques,
- des bornes de collecte pour : le verre, le textile et les huiles minérales,
- une plateforme de 650 m² pour le stockage et broyage des déchets verts,
- un local pour les gardiens,
- un local de stockage des déchets d'équipements électriques et électroniques,
- un local pour la ressourcerie,
- un local pour les déchets diffus spécifiques des ménages.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Déchèterie de Valravillon Route départementale 14 - lieu-dit Digne Chien Guerchy – 89113 VALRAVILLON	
Période estivale : Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi et vendredi : 13h30-18h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h30 et 13h30-18h00
Période hivernale : Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi et vendredi : 13h30-17h00 Mercredi et samedi : 9h00-12h00 et 13h30-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :



3.3.2 Les déchèteries de Toucy et de Pourrain

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de Toucy Zone d'activités Les « Hâtes du Vernoy » Tél. 06 87 13 00 21	Déchèterie de Pourrain Lieu-dit « Les Champs Blancs » Tél : 03 86 41 02 94
Période estivale : Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Lundi, Jeudi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 Mercredi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00	Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h00-17h00 Mercredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Lundi et Mercredi : 14h00-17h00 Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00	Mardi et Vendredi 14h00-17h00 Mercredi 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :



3.3.3 La déchèterie de Charny

Les horaires d'accès sont les suivants :

	Déchèterie de Charny Zone Artisanale Sud Tél : 03.86.63.69.76
Période estivale : Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Lundi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Mercredi, Jeudi, Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Période hivernale : Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	Lundi, Mercredi et Jeudi : 14h00-17h00 Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Les déchets acceptés à la déchèterie sont les suivants :



3.3.4 Le bilan des tonnages collectés

En 2015, un nouvel éco-organisme a été mis en place : ECODDS. Cet éco-organisme prend en charge certains déchets diffus spécifiques (DDS). Dorénavant deux filières interviennent pour les déchets dangereux : les déchets diffus spécifiques ECODDS et hors ECODDS.

Depuis juillet 2017, une benne Eco-mobilier a été mise en place sur la déchèterie de Valravillon.

En juin 2024, une nouvelle organisation a été mise en place à la suite du développement de la filière du BTP.

En effet, depuis mi-2024 deux nouvelles bennes ont été mises en place :

- La benne multi-REP bois : produits et matériaux de la construction et du bâtiment en bois (portes, volets bois de charpente, parquets...), mobiliers en bois, grands jouets en bois, articles de bricolage et de jardin en bois.
- La benne multi-REP plastiques : produits et matériaux de la construction et du bâtiment en plastique (volets, gouttières, revêtements en plastique, lambris...), mobiliers en plastique, grands jouets en plastique, articles de bricolage et de jardin en plastique.

Deux caisses palettes pour les petits objets du bricolage et des jouets ont été installées également en haut de quai.

Les quantités collectées sur la déchèterie de Valravillon (en tonnes) :

BILAN 2025 : déchèterie de Guerchy		2025	% du poids
Ferraille		127,20	3,95%
Cartons		66,26	2,06%
Végétaux	Benne	194,99	6,05%
	Plateforme	977,72	30,33%
DNR ¹		528,12	16,38%
Bois		87,88	2,73%
Gravats		613,04	19,02%
Mobilier ECOMAISON		77,04	2,39%
Bois ECOMAISON		308,58	9,57%
Plastiques ECOMAISON		27,62	0,86%
Petits objets ECOMAISON		15,56	0,48%
DDS ² HORS ECO DDS		22,76	0,71%
DDS ECODDS		17,88	0,55%
DEEE ³ + lampes et néons		94,05	2,92%
Pneus ALIAPUR		18,554	0,58%
Pneus non ALIAPUR		0,00	0,00%

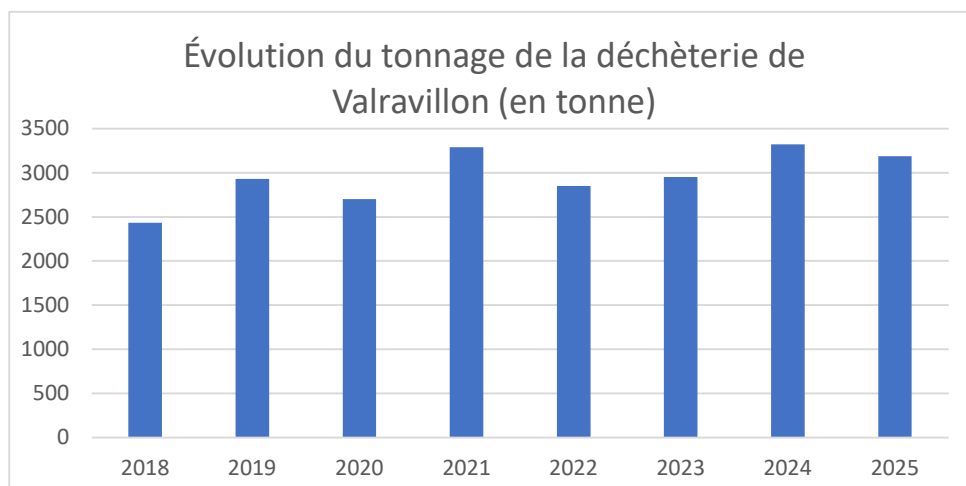
Piles		0,73	0,02%
Textiles ⁴		35,68	1,11%
Batteries		2,26	0,07%
Huiles de vidange		7,20	0,22%
Huiles végétales		0,46	0%
TOTAL		3 223,58	100,00%

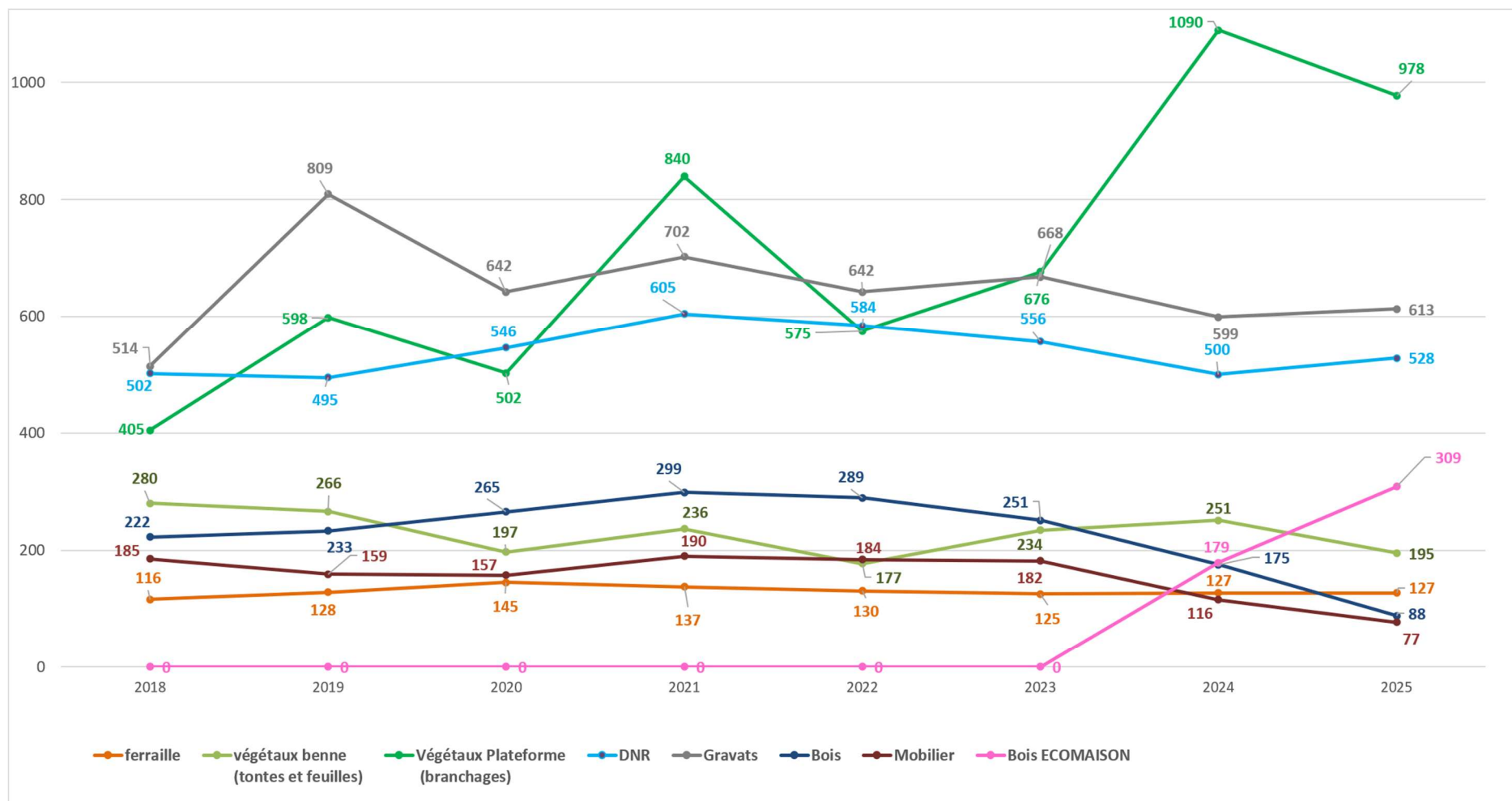
¹DNR : déchets non recyclables = encombrants

²DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peintures, acides, bases, produits phytosanitaires...)

³DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

⁴le tonnage correspond au tonnage collecté en déchèterie et via les bornes situées sur le territoire Aillantais.





L'examen des tonnages collectés en déchèterie met en lumière les faits suivants :

En 2025, les quantités apportées à la déchèterie de Valravillon ont diminué de 4% par rapport à 2024. Il est à noter plusieurs variables :

- Une diminution significative du bois collecté (-50%) et du mobilier collecté (-33%), essentiellement dû à la mise en place de la nouvelle filière des déchets de la construction et du bâtiment.
- Une diminution des végétaux en benne (-22%), et des végétaux sur la plateforme (-13%),
- Une augmentation importante des déchets collectés via l'éco-organisme ECOMAISON : bois (+73%),
- Une légère augmentation de la ferraille (+9%).

Les quantités collectées en tonnes sur les déchèteries de Toucy et de Pourrain pour les communes de Merry-la-Vallée, Le Val d'Ocre, Saint-Maurice-Thizouaille, Saint-Maurice-le-Vieil, et sur la déchèterie de Charny pour les communes de La Ferté-Loupière et Sommechaie :

Bilan 2025	Tonnage pour l'Aillantais sur les déchèteries du Toucy et de Pourrain*	Tonnage pour l'Aillantais sur la déchèterie de Charny*
Ferraille	32,98	23,02
DNR ¹	93,37	72,15
Bois	62,65	34,51
Mobiliers	33,80	31,62
Déchets Verts	102,85	67,85
Cartons	18,87	13,70
Gravats	104,39	69,20
DDS ² HORS ECO	3,18	2,04
DDS ² ECO	3,73	2,74
DEEE ³ +lampes et néons	20,89	16,88
Placo	14,95	11,64
Piles	0,19	0,18
Batteries	0,45	0,28
Pneumatiques	2,30	1,64
Textiles	2,76	4,82
Huiles végétales	0,07	0,18
Huiles de vidange	1,21	0,74
Jouets	0,32	0,26
TOTAL	498,96	353,45

*calcul des tonnages au prorata du nombre d'habitants ayant accès aux déchèteries (tonnage des flux x nombre d'habitants CCAB ayant accès aux déchèteries) / (population totale ayant accès aux déchèteries)

¹DNR : déchets non recyclables = encombrants

²DDS : déchets diffus spécifiques : déchets dangereux de la déchèterie (ex : peintures, acides, bases...)

³DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques : tous les déchets fonctionnant avec une prise électrique ou une pile/batterie.

3.4 Comparaison des tonnages collectés

Ci-dessous la comparaison des tonnages de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne avec les autres collectivités de la Région Bourgogne Franche-Comté :

	Tonnages CCAB 2025	Bourgogne Franche-Comté rurale (2023) *
	en kg/hab	en kg/hab
OMR	104	172
Recyclables (hors verre)	64	61
Verre	39	48
Déchèterie (hors gravats)	313	236
Déchets ménagers et assimilés DMA (hors gravats)	520	517

* données issues du fichier évolution des matrices des coûts de l'ADEME pour l'année 2023

Ces chiffres illustrent les bonnes performances de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne concernant les performances de collecte des ordures ménagères résiduelles, des recyclables et du verre et soulignent les progrès à effectuer en ce qui concerne les déchets collectés en déchèterie.

4 Le traitement

4.1 La localisation des unités de traitement

4.1.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles de la CCAB, collectées en porte à porte, sont traitées pour la première année en 2025 à l'Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND) de Sens grâce à une convention conclue avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

La communauté de communes s'est engagée en 2024 dans la perspective d'une unité de valorisation énergétique dans le sénonais. En effet, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais a sollicité les EPCI voisins pour entamer une réflexion partagée sur le projet de construction d'une unité de valorisation énergétique, à l'appui d'une étude portée par le Syndicat des Déchets du Centre-Yonne. Le but de cette démarche est de répondre à la réglementation européenne, déclinée nationalement et régionalement à travers le SRADDET, et qui impose une réduction drastique des déchets destinés à l'enfouissement, solution la moins vertueuse en matière de gestion des déchets. Les capacités des centres de stockages du département de l'Yonne vont progressivement diminuer pour répondre à l'objectif réglementaire de 10 % des déchets ménagers et assimilés enfouis, en 2035.

Afin de garder la maîtrise de la filière de traitement des déchets résiduels et de garantir un mode de traitement plus vertueux pour l'environnement, une alternative est envisageable avec la construction sur le territoire départemental d'une unité de valorisation énergétique.

4.1.2 Les déchets recyclables

Les déchets recyclables (hors verre), collectés en porte à porte, sont envoyés au centre de tri COVED/PAPREC à Ormoy pour être triés par matériaux. Ces matériaux sont ensuite envoyés aux filières de recyclage appropriées.

En 2025, des travaux du nouveau centre de tri implanté sur la commune de Migennes ont débuté.

Matériaux	Filière	Société
Plastique	Recyclage	EPR
Aluminium		CAIRN
Acier		ARCELOR
Carton		COVED
Papier		SUEZ
Verre		VERALLIA

Il est à rappeler que les **tonnes collectées** $\neq$ **tonnes recyclées**.

En effet, les tonnages recyclés sont les emballages reçus par les recycleurs, c'est-à-dire les tonnages collectés déduction faite des erreurs de tri, des stocks non expédiés et d'une freinte due au tri.

Répartition des tonnes recyclées :

	Tonnes recyclées 2023	Tonnes recyclées 2024	Tonnes recyclées 2025	Performance CCAB 2023 kg/hab	Performance CCAB 2024 kg/hab	Performance CCAB 2025 kg/hab	GISEMENT
Acier	21,00	23,00	18,42	2,00	2,20	1,77	3,31
Aluminium	3,00	3,00	3,30	0,29	0,29	0,32	1,56
Bouteilles plastiques et pots et barquettes incolores	65,44	18,88	39,94	6,22	1,81	3,85	16,75
Bouteilles plastiques et pots et barquettes colorées	8,02	5	7	0,76	0,48	0,67	
Pots et barquettes PEHD, PP PS	22,14	41,56	17,32	2,11	3,98	1,67	
Films plastiques	5	22	6	0,48	2,11	0,58	
Cartonnettes 5.02 ou 1.02	238,01	261,23	240,09	22,64	25,04	23,13	18,64
Briques alimentaires	7	12	4,66	0,67	1,15	0,45	1,08
Journaux	86,9	75,5	93,23	8,26	7,24	8,98	NC
Verre	468,33	388,39	426,58	44,54	37,23	41,09	35,7

		Moyenne des refus de tri	
	2012	6,87%	
	2013	9,43%	
	2014	9%	
	2015	9,04%	
2016	Avant extension des consignes de tri (01/01 au 15/06)	10,03%	
	Après extension des consignes de tri (15/06 au 31/12)	Refus "plastiques"	Refus "ultimes"
		1,77%	7,71%
	2017	3,27%	9,33%
	2018	2,59%	13,42%
	2019	2,97%	13,03%
	2020	3,73%	16,81%
	2021	3,81%	16,43%
	2022	3,80%	15,90%
	2023	4,17%	17,45%
	2024	4,31%	17,60%
	2025	3,76%	17,64%

Le tableau ci-dessus présente le taux d'erreurs de tri par rapport au tonnage global collecté, qui est en nette augmentation depuis 2020.

Le pourcentage des refus « plastiques » correspond aux nouvelles résines plastiques collectées conformément à l'extension des consignes de tri mais non recyclables actuellement.

Le pourcentage de refus « ultimes » correspond aux autres refus. Il est retrouvé ici par exemple : du textile, du verre, des emballages contenant des restes alimentaires, des objets (jouets, tube PVC, pèse-personne, vaisselle en porcelaine, abat-jour...), des déchets verts. L'année 2020 a été marquée par une augmentation assez nette des refus de tri, et en 2021 et 2022 une légère amélioration du taux de refus est relevée. Le taux de refus a été de nouveau en légère augmentation l'année dernière et cette année encore.

4.1.3 Les déchets issus de la déchèterie de Valravillon

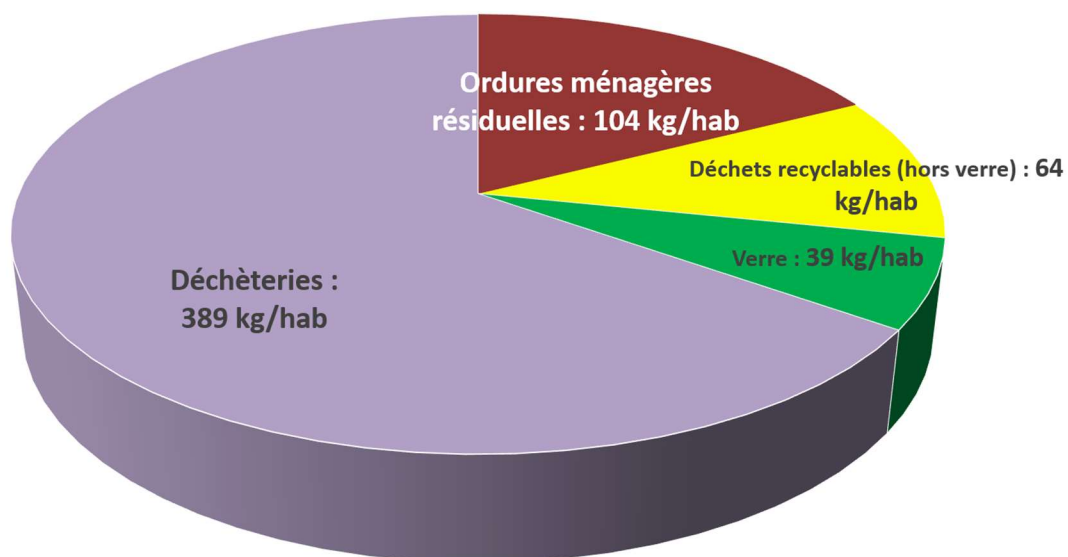
Déchèterie	Type de traitement	Société	Lieu de traitement
Ferraille	Recyclage	Suez	Joigny (89)
Carton	Recyclage	Paprec COVED	Ormoy (89)
Végétaux tontes	Méthanisation	GAEC du Val de Maury	La Ferté-Loupière (89)
Végétaux branchages	Broyage/Compostage	BIDV	Joigny (89)
Encombrants	Enfouissement	Paprec COVED	Saint-Florentin (89)
Gravats	Remblai	Paprec COVED	Saint-Florentin (89)
DDS	Incinération	EDIB	Longvic (21)

4.2 Le bilan quantitatif des tonnages traités

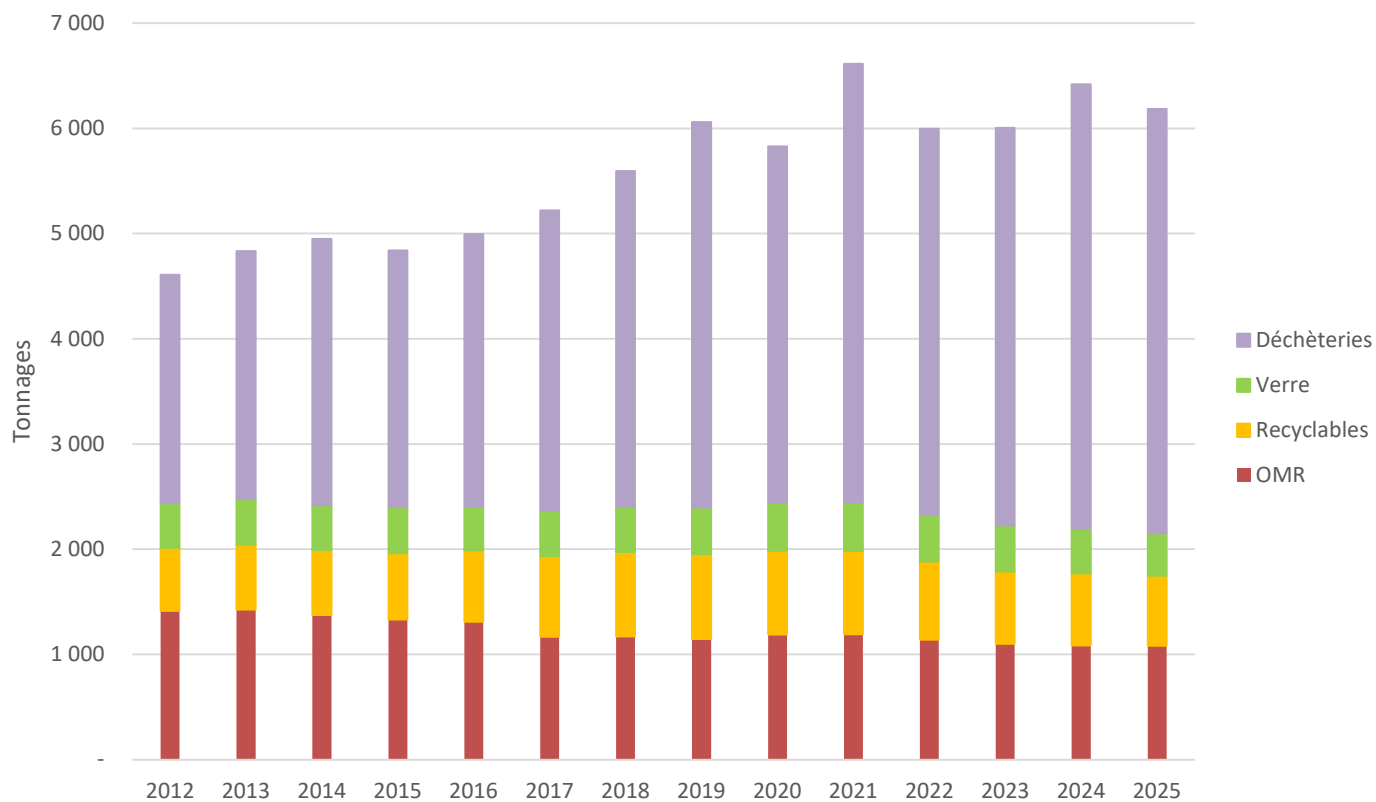
Déchets	Mode de collecte	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Part Total	kg/hab
OMR	PAP	1 100,56	1 086,22	1083,73	16,9%	104,3
Recyclables	PAP	687,13	684,02	664,21	10,3%	63,9
Verre	AV	439,38	428,48	404	6,3%	38,9
Ferraille	Déchèterie	173,34	179,57	195,11	3,0%	18,8
Cartons	Déchèterie	90,47	95,08	98,83	1,5%	9,5
Végétaux	Benne	394,00	448,61	365,69	5,7%	35,2
	Plateforme broyage	676,46	1 089,50	944,72	14,7%	90,9
Encombrants	Déchèterie	719,91	677,84	693,64	10,8%	66,7
Bois	Déchèterie	333,15	269,56	185,04	2,9%	17,8
Bois ECOMAISON	Déchèterie		178,70	308,58	4,8%	29,7
Mobilier	Déchèterie	253,70	184,56	142,46	2,2%	13,7
Gravats	Déchèterie	854,02	776,89	786,63	12,3%	75,7
Plastique ECOMAISON	Déchèterie		16,66	27,62	0,4%	2,7
Placo	Déchèterie	23,47	26,15	26,59	0,4%	2,6
DDS hors ECODDS	Déchèterie	30,95	30,77	27,98	0,4%	2,7
DDS ECODDS	Déchèterie	23,97	23,58	24,34	0,4%	2,3
D3E	Déchèterie	130,12	138,16	131,82	2,1%	12,7
Pneumatiques	Déchèterie	21,80	24,71	22,49	0,4%	2,2
Textiles	Déchèterie + AV	43,41	46,79	43,26	0,7%	4,2
Huiles minérales	Déchèterie	5,18	7,01	9,15	0,1%	0,9
Huiles végétales	Déchèterie	0,87	0,80	0,71	0,0%	0,1
Batteries	Déchèterie	3,31	3,32	2,99	0,0%	0,3
Piles	Déchèterie	1,01	1,23	1,10	0,0%	0,1
Petits objets	Déchèterie		0,80	2,08	0,0%	0,2
TOTAL		6 006,20	6 419,01	6 192,57	100,0%	595,9

(Les tonnages de la déchèterie comprennent ceux des déchèteries de Valravillon, du Toucycois et de Charny (PAP : Porte à Porte ; AV : Apport Volontaire).

Répartition des déchets collectés sur l'Aillantais en 2025



Évolution du tonnage des déchets ménagers collectés sur l'Aillantais



5 La redevance incitative

5.1 Le nombre de bacs en place et nombre d'interventions :

Nombre de bacs OMR en 2025 :

Volume du bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	TOTAL
Nombre de bacs	1330	2208	760	746	104	23	44	5215

Nombre de bacs recyclables en 2025 :

Volume du bac	120 L	180 L	240 L	360 L	500 L	770 L	TOTAL
Nombre de bacs	1331	1034	635	437	14	75	3526

Dotation en sacs : 286 foyers sont dotés en sacs

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de bacs OMR	5 148	5 192	5 202	5190	5213	5209	5215
Nombre de foyers dotés en sac	272	289	275	283	280	293	286
Nombre de bacs recyclables	3 075	3 165	3 244	3307	3378	3431	3526

L'augmentation du nombre de bacs des recyclables mis en place est cette année encore constatée ; en partie expliquée par une adaptation des bacs due à l'extension des consignes de tri et par l'augmentation des changements des anciens bacs cassés.

Nombre d'interventions :

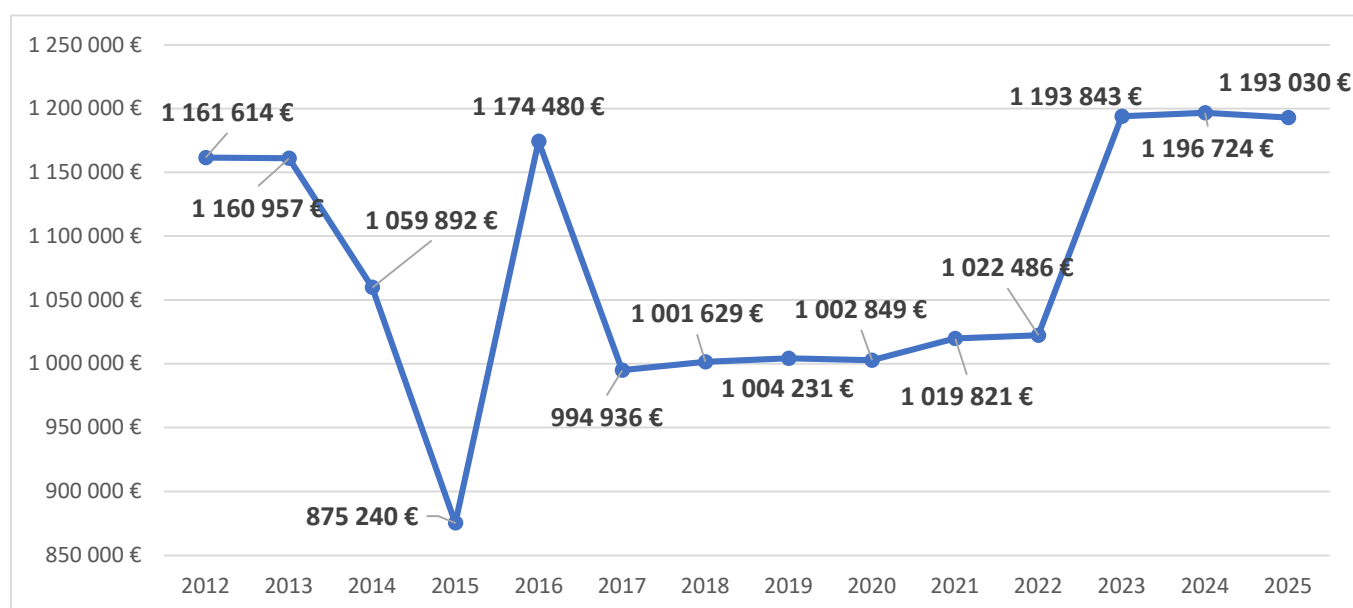
	2022	2023	2024	2025
Ajout	455	429	407	502
Retrait	387	325	366	387
Changement de dotation	547	456	425	516
Réparation	11	16	15	8
Total	1400	1226	1213	1413

5.2 La grille tarifaire 2025

La grille tarifaire de la redevance incitative a fait l'objet d'une refonte en 2023, les parts abonnement et foyer ont notamment été regroupées. Il n'y a pas eu d'évolution tarifaire en 2025.

Volume du bac	Part fixe	Part à la levée	TOTAL avec 12 levées du bac OMR, 26 levées du bac recyclable et accès en déchèterie
80	128,63 €	3,10 €	165,83 €
120	148,27 €	3,72 €	192,91 €
180	177,75 €	4,46 €	231,32 €
240	207,29 €	5,36 €	271,58 €
360	266,16 €	6,43 €	343,30 €
500	329,20 €	14,12 €	498,60 €
770	458,87 €	21,74 €	719,74 €

5.3 Évolution des recettes de la redevance incitative



B. Les indicateurs financiers

1 Les modalités d'exploitation du service collecte et traitement

	Collecte	Marché d'exploitation
Collecte	Résiduelle	COVED/PAPREC
	Verre	COVED/PAPREC puis MINERIS/GACHON
	Sélective	COVED/PAPREC
	Déchèterie	COVED/PAPREC + SUEZ (FERRAILLE)
Traitement	Résiduelle	COVED/PAPREC
	Verre	VERALLIA
	Sélective	COVED/PAPREC
	Déchèterie	COVED/PAPREC + SUEZ (FERRAILLE)

2 Le bilan annuel des coûts

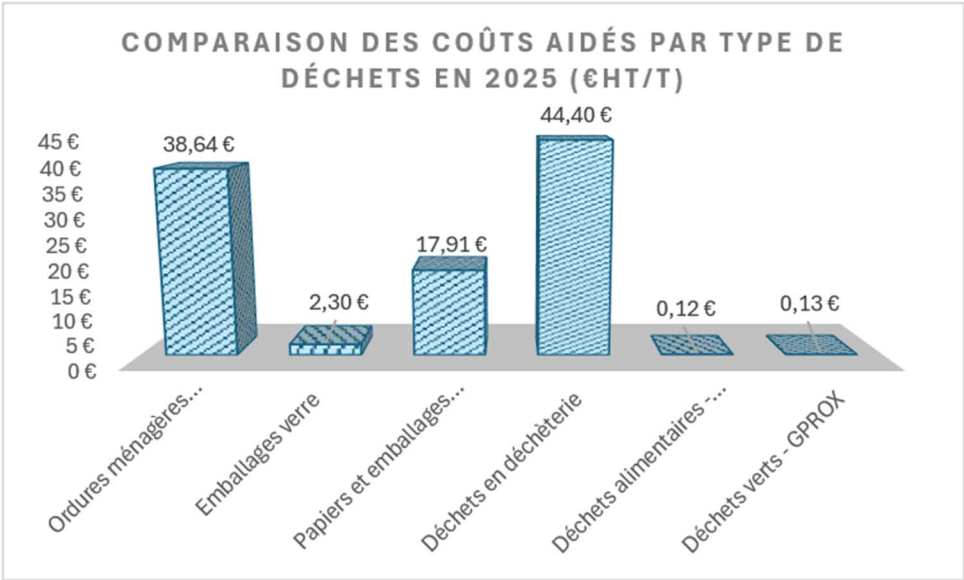
2.1 Les principales dépenses et recettes du service

Le bilan financier a été établi via la matrice d'expression des coûts, outil développé et mis en place par l'ADEME. Cette matrice offre un cadre de restitution adaptable à toutes les collectivités et s'appuie sur des règles et des conventions. La matrice des coûts n'est pas le reflet exact du budget annexe.

Ligne de la matrice	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets alimentaires - GPROX	Déchets verts - GPROX	
Charges de structure	41 596 €	3 409 €	42 770 €	52 034 €	211 €	140 €	140 159 €
Communication	1 851 €	152 €	1 903 €	2 315 €	9 €	6 €	6 236 €
Prévention	12 081 €	0 €	0 €	11 841 €	1 821 €	1 208 €	26 951 €
Pré-collecte	23 603 €	4 602 €	19 689 €	0 €	0 €	0 €	47 894 €
Collecte	183 570 €	24 809 €	168 995 €	116 753 €	0 €	0 €	494 127 €
Transfert/Transport	0 €	0 €	0 €	89 482 €	0 €	0 €	89 482 €
Traitement des déchets non dangereux	139 660 €	0 €	180 358 €	192 096 €	0 €	0 €	512 114 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0 €	0 €	0 €	38 812 €	0 €	0 €	38 812 €
TOTAL CHARGES	402 359 €	32 971 €	413 715 €	503 334 €	2 042 €	1 354 €	1 355 774 €
Ventes de produits et d'énergie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Matériaux	0 €	3 636 €	54 101 €	15 449 €	0 €	0 €	73 187 €
Compost	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Énergie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations à des tiers	1 215 €	270 €	1 215 €	0 €	0 €	0 €	2 701 €
Autres produits	0 €	0 €	0 €	0 €	770 €	0 €	770 €
Soutiens des éco-organismes	0 €	5 112 €	172 420 €	15 970 €	0 €	0 €	193 502 €
Reprises des subventions d'investissement	0 €	121 €	0 €	10 967 €	0 €	0 €	11 088 €
Subventions de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides à l'emploi	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL PRODUITS	1 215 €	9 140 €	227 737 €	42 385 €	770 €	0 €	281 247 €
TVA acquittée	36 490 €	1 465 €	20 532 €	28 290 €	9 €	157 €	86 944 €
REOM	477 492 €	59 687 €	417 806 €	238 746 €	0 €	0 €	1 193 730 €
TOTAL FINANCEMENT	477 492 €	59 687 €	417 806 €	238 746 €	0 €	0 €	1 193 730 €

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets alimentaires - GPROX	Déchets verts - GPROX	TOTAL
Tonnages	1084	404	664	4041			6193
NB d'habitants	10382	10382	10382	10382	10382	10382	10382
Coût complet	402 358,81 €	32 971,05 €	413 715,11 €	503 333,78 €	2 041,77 €	1 353,79 €	1 355 774,31 €
Coût technique	401 143,47 €	29 064,62 €	358 398,29 €	487 885,07 €	1 271,77 €	1 353,79 €	1 279 117,01 €
Coût partagé	401 143,47 €	23 952,31 €	185 978,16 €	471 915,10 €	1 271,77 €	1 353,79 €	1 085 614,60 €
Coût aidé HT	401 143,47 €	23 831,21 €	185 978,16 €	460 948,52 €	1 271,77 €	1 353,79 €	1 074 526,91 €
Coût aidé HT (€/tonne)	370,06 €	58,99 €	280,09 €	114,07 €			173,51 €
Coût aidé HT (€/habitant)	38,64 €	2,30 €	17,91 €	44,40 €	0,12 €	0,13 €	103,50 €

- Coût **complet** : la totalité des charges
 - Coût **technique** : coût complet — vente matériaux
 - Coût **partagé** : coût technique — soutiens
 - Coût **aidé** : coût technique — soutiens — aides



2.3 Comparaison avec les années précédentes

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût aidé/tonne	156,37 €	155,62 €	179,23 €	155,35 €	178,28 €	205,88 €	190,07 €	173,51 €
Coût aidé/hab	70,16 €	74,25 €	84,67 €	83,12 €	86,71 €	100,86 €	102,80 €	103,50 €

L’augmentation du coût aidé/habitant s’explique par l’augmentation des prix de collecte et de traitement. Il y a eu également une diminution du montant des subventions et des rachats des matériaux.

2.4 Comparaison avec le coût de référence national

Le coût aidé national moyen du service public de gestion des déchets est de **127 €HT par habitant**. (source ADEME : données issues du référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France pour l’année 2023 – rapport final de novembre 2025).

ANNEXE : SYNOPTIQUE DES FLUX DE GESTION DES DÉCHETS

